

Commission Pollutions et qualité de l'eau du SAGE ALLAN

Réunion du 21 février 2013

Conseil Général du Territoire de Belfort

Compte-rendu

Présents :

Nom	Structure	Adresse mail
FEURTEY Daniel	Maire de Danjoutin	daniel.feurtey@cg90.fr
NARDIN Michel	Syndicat des Eaux Rougemont le Château	michel.nardin@uha.fr
REY Pierre	CC Bassin de la Bourbeuse	pr.rey@aliceadsl.fr
ECOFFEY Hubert	CC Sud Territoire	hubert.ecoffey@orange.fr
LE ROY Laurence	CC Sud Territoire	laurence.le.roy@cc-sud-territoire.fr
BURRIER Antoine	CAB	aburrier@agglo-belfort.fr
HEILMANN Louis	CAB	lheilmann@agglo-belfort.fr
VURPILLOT Cyril	PMA	cyril.vurpillot@agglo-montbeliard.fr
JACQUOT Henri	Maire de Brevilliers	mairie.brevilliers@wanadoo.fr
FORCINAL Anne-Marie	EPTB Saône-et-Doubs	anne-marie.forcinal@cg90.fr
VERNIER Stéphanie	CG90	stephanie.vernier@cg90.fr
RICHERT Jean	CG90	jeanrichert@cg90.fr
BURKHALTER Fernand	CG70	fernand.burkhalter@cc-pays-hericourt.fr
BOCCIO Aurélie	CG25	aurelie.boccio@doubs.fr
BART Jean-Marie	CG25	jeanmarie.bart@wanadoo.fr
DUGUET Georges	FDAAPPMA70	
HANNOTIN Marc	FDAAPPMA90	marc.hannotin@bbox.fr
GROUBATCH Thomas	FDAAPPMA25	tgroubatch@federation-peche-doubs.org
EUGENE Isaline	Chambre d'Agriculture 25-90	ieugene@agridoubs.com
COUFFIGNAL Caroline	Chambre d'Agriculture 25-90	
LAVALLEE Alexia	Chambre de Commerce et d'Industrie 90	alavallee@belfort.cci.fr
RODARI Fabienne	Chambre des Métiers et de l'Artisanat 90	f.rodari@artisanat-comtois.fr
STUTZ Claire	DDT90	claire.stutz@territoire-de-belfort.gouv.fr
ADAM Stéphanie	Agence de l'Eau RMC	stephanie.adam@earmc.fr
BRUYAT Guillaume	DREAL FC	Guillaume.bruyat@developpement-durable-gouv.fr
BOULANGER Bernard	ONEMA	sd90@onema.fr
BELLECC Simon	Agence Régionale de Santé	simon.bellecc@ars.sante.fr
GROUBATCH Gérard	FNE FC	tbne@neuf.fr
ROUGERIE Roger	URIAP FC	colette.beaume@orange.fr
BERTHOMME Marie-laure	EPTB Saône et Doubs	marie-laure.berthomme@eptb-saone-doubs.fr

Excusés :

Nom	Structure
POIVEY Gérard	Conseil Général 70
FORET Marc	EPTB Saône et Doubs
TIROLE Marc	PMA
RICHE Myriam	CCST
AZENS Jean-François	CG90
PAUL Valérie	Agence de l'Eau
GAVOILLE Sophie	Agence de l'Eau
LOICHEMOL Alexandre	CC Bassin de la Bourbeuse
COMPAGNE Agnès	Région Franche-Comté
MICLO Guy	Syndicat des eaux de Giromagny
	ONF Franche-Comté
	DDT70
	CG70

Les documents de la réunion (support de présentation et dossier de séance distribué) sont disponibles sur le site internet de l'EPTB : <http://www.eptb-saone-doubs.fr/Reunion-Commission-Pollutions-et>

1. Introduction par le président de la commission

M. Daniel FEURTEY, président de la commission « Pollutions et qualité de l'eau » souhaite la bienvenue aux participants et rappelle la procédure de l'élaboration du SAGE (réunion de la CLE puis du bureau).

D'une manière générale, les travaux de la commission doivent permettre de répondre à l'orientation fondamentale 5 du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée, à savoir, « Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ». Pour ce faire, la réunion se déroulera en 2 temps :

- **présentation de l'état des lieux** de la thématique qualité de l'eau sur le périmètre du SAGE par Marie-laure BERTHOMMÉ, animatrice du SAGE Allan (EPTB Saône et Doubs)
- **identification des enjeux** en rapport avec la thématique sur le périmètre du SAGE

Il informe de la possibilité de remplir les deux fiches jointes au dossier de séance et destinées à recueillir les observations des membres de la commission thématique ; précisant que ces fiches pourront être remises à l'animatrice du SAGE ultérieurement.

M. FEURTEY appelle à la participation de tous durant la phase d'identification des enjeux avant de céder la parole à Marie-laure BERTHOMMÉ pour la présentation de l'état des lieux.

2. Présentation de l'état des lieux

Après un rappel du rôle des commissions thématiques dans l'élaboration du SAGE, Mme Marie-laure BERTHOMMÉ expose l'état des connaissances sur le territoire du SAGE. Celui-ci s'articule autour de grandes thématiques : caractéristiques générales concernant le périmètre du SAGE, qualité des eaux superficielles, qualité des eaux souterraines, qualité des sédiments, sources de pollutions et protections, acteurs et unités de gestion et réglementation.

2.1. Caractéristiques générales

Cf diapositives 6 à 9 du support de présentation ou dossier de séance

2.2. Qualité des eaux superficielles

Cf diapositives 10 à 25 du support de présentation ou dossier de séance

Marie-laure BERTHOMMÉ présente le réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles à l'échelle du périmètre du SAGE : 7 stations RCO/RCS suivies chaque année par l'Agence de l'eau et la DREAL, 64 stations suivies chaque année par le Conseil général du Territoire de Belfort et 27 stations suivies par Pays Montbéliard Agglomération et dont la dernière campagne remonte à 2006.

M. Cyril VURPILLOT (PMA) précise que Pays Montbéliard Agglomération applique un suivi régulier de la qualité des eaux superficielles tous les 7 ans. Celui-ci n'est pas annuel comme dans le département du territoire de Belfort car répondant à d'autres objectifs ; il s'agit de mesurer l'impact de l'avancée des travaux d'assainissement.

Marie-laure BERTHOMMÉ présente les différents résultats de suivi de l'état physico-chimique (global puis détaillé en différenciant le paramètre oxygène et le paramètre nutriments, lui-même précisé en différenciant l'élément phosphore, et l'ion ammonium), l'état biologique et l'état écologique total. L'état écologique s'avère globalement moyen sur la quasi-totalité du périmètre du SAGE et pourtant les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau visent l'atteinte du bon état écologique de la majorité des cours d'eau pour 2015 (diapositive 20 du support de présentation).

Mme Anne-Marie FORCINAL s'interroge sur l'influence de la climatologie sur l'état physicochimique présenté.

Mme Stéphanie VERNIER (CG90) contextualise les deux campagnes présentées dans l'état des lieux et précise une campagne 2010/2011 avec une climatologie contrastée et des étiajes sévères, et une campagne 2006/2007 humide. Elle conclut que si l'impact de la pluviométrie sur les débits des cours d'eau et donc indirectement sur les concentrations mesurées est certain, cela ne suffit pas à expliquer les pollutions.

M. Jean RICHERT (CG90) précise qu'il convient de ne pas conclure trop hâtivement sur les indicateurs intégrés de la Directive Cadre sur l'Eau. Ceux-ci résultent d'une importante somme de travail et la représentation finale, bien que permettant une appréciation comparable entre les données, peut être délicate à faire.

M. Bernard BOULANGER (ONEMA) adhère à cette réflexion et déclare que même si l'image de l'état écologique est assez juste, l'état écologique est dépendant d'une multitude de facteurs. Ainsi, la variation du débit et la variation de la température influent sur l'état des eaux superficielles. Ceux-ci peuvent être mesurés notamment via l'étude des invertébrés.

M. Jean RICHERT (CG90) rappelle deux éléments forts du contexte du SAGE Allan : une activité industrielle passée importante et des pressions anthropiques sur la qualité de l'eau parfois vieilles de plus de deux siècles ; associées à un substrat géologique complexe, des éléments pollueurs pouvant être issus du substrat naturel. Il cite une étude devant permettre de caractériser le fonds géochimique naturel, qui va être réalisée par le CG90, la CAB, l'ARS et l'Agence de l'Eau. Ainsi l'appréciation de la qualité de l'eau résulte à la fois de complexités géographique et géologique. Enfin, Jean RICHERT (CG90) convient que les débits et les flux influent sur les concentrations mesurées mais l'accès à ce type de données est plus difficile.

2.3. Qualité des eaux souterraines

Cf diapositives 26 à 29 du support de présentation ou dossier de séance

Marie-laure BERTHOMMÉ explique que les masses d'eau souterraines sont moins connues mais le SDAGE recense deux masses d'eau en mauvais état qualitatif sur les neuf masses d'eau souterraines qui concernent le périmètre du SAGE Allan. De plus, deux autres sont concernées par des pollutions par les pesticides et enfin quatre autres sont identifiées avec un risque pour la santé.

2.4. Qualité des sédiments

Cf diapositives 30 à 32 du support de présentation ou dossier de séance

Marie-laure BERTHOMMÉ présente ensuite le suivi des toxiques réalisé lors du DEFI Allan. Elle explique que les sédiments permettent de pallier les variations de débits puisque qu'ils témoignent d'épisodes de pollutions anciens et de leur potentiel d'impact à long terme sur le milieu. Ainsi, l'exemple du contrat de rivière Allaine, permet de relever une diminution des teneurs de certains métaux (plomb, cuivre et chrome) entre le suivi de toxiques de 2011 et celui de 2007 (DEFI Allan).

Mme Laurence LEROY (CCST) et M. Hubert ECOFFEY (CCST) précisent que cette diminution a été permise grâce à des raccordements de certaines industries et des transformations et améliorations dans les process. Les différents investissements ont donc permis de limiter la pollution.

2.5. Sources de pollutions et protections

2.6. Acteurs et unités de gestion et réglementation

Cf diapositives 33 à 48 du support de présentation ou dossier de séance

Les différents points abordés suscitent diverses remarques :

Après avoir identifié les principales stations d'épuration, Marie-laure BERTHOMMÉ énumère ensuite quelques chantiers en cours sur le périmètre du SAGE pour la construction et la rénovation de stations d'épuration.

Mme Laurence LEROY (CCST) complète ces informations par un projet de remplacement de la STEP de Réchésy (collectant les eaux des trois communes Florimont, Réchésy et Courtelevant) et une STEP sur Croix.

M. Gérard GROUBATCH (FNE FC) s'interroge sur la représentation des pollutions nitriques et la responsabilité de l'agriculture dans les pollutions par les nitrates. Marie-laure BERTHOMMÉ précise que les pollutions d'azote sont prises en compte lors du suivi de la qualité des eaux superficielles et ont été présentées en première partie, avec les indicateurs de la Directive Cadre sur l'Eau. Les pollutions ne sont pas représentées par activité professionnelle ; en effet les pesticides par exemple, ne sont pas seulement d'origine agricole mais, dans le périmètre du SAGE, relève davantage d'une part non agricole.

Mme Laurence LEROY (CCST) demande si les MAET représentées dans la diapositive « Agriculture » concerne les MAET eau ou celles de Natura2000. Les deux sont représentées.

M. Jean RICHERT (CG90) ajoute que les mesures Natura2000 permettent également de protéger l'eau des pollutions.

Mme Isaline EUGENE (Chambre d'Agriculture 25-90) ajoute qu'à proximité des captages prioritaires Grenelle, des MAET pesticides sont contractualisées. C'est ainsi le cas à Saint Dizier l'Evêque, Fousseماغne et Grandvillars.

Mme Alexia LAVALLEE (CCI90) s'inquiète du parallèle trop fréquent fait entre les pollutions par les toxiques et les industriels. Elle aimerait pouvoir associer la pollution des sols dans l'état des lieux du SAGE et intégrer les pollutions domestiques.

M. Simon BELLEC (ARS) explique que des sites et sols pollués ont déjà pu être identifiés, notamment dans le bassin de l'Allaine. Il insiste sur l'utilité d'une identification des sites et sols pollués à une échelle macro, pour le périmètre du SAGE. Cette étude permettrait d'apporter une vision globale des sites anciennement sources de pollution et des activités, industrielles ou pas, qui polluent. M. Simon BELLEC (ARS) soulève des enjeux sanitaires dus à la qualité des eaux. Il cite l'exemple de pollution par les PCB (polychlorobiphényles), molécules stables exerçant une forte pression sur la qualité de l'eau. De par l'interdiction de consommer des poissons dont la chair présente une teneur en PCB élevée, la réouverture à la pêche de certaines rivières engage une connaissance précise de toutes les pollutions et leurs impacts (toxicité intrinsèque).

Mme Claire STUTZ (DDT90) rappelle que le recensement des étangs sur le périmètre du SAGE est incomplet. Pour pouvoir mieux connaître leurs impacts sur la qualité de l'eau, il convient donc de procéder en premier lieu à un inventaire précis et à jour.

M. Gérard GROUBATCH (FNE FC) s'interroge sur les pollutions suisses pouvant atteindre le bassin versant de l'Allan et sur la connaissance des teneurs de toxiques qui passent la frontière.

Mme Laurence LEROY (CCST) explique que les voisins suisses ont leur propre réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles, à peu près à la même fréquence que le suivi français. Les pollutions en amont de la frontière sont donc connues. De plus, les Suisses se sont engagés dans des actions pour réduire les pollutions. Par ailleurs le suivi est rendu plus facile car tous les établissements rejettent leurs eaux dans les réseaux d'assainissement. Enfin, le contrat de rivière Allaine prévoit l'installation d'une station automatique à la frontière permettant un suivi continu.

M. Simon BELLEC (ARS) explique à nouveau l'importance de l'étude du fonds géochimique. En effet la distinction des pollutions naturelles dues à la géologie particulière du territoire des pollutions anthropiques doit permettre de révéler la pertinence des actions envisagées.

Il revient ensuite à l'utilité d'une étude macro sur les sites et sols pollués, permettant de faire l'interface entre le compartiment eau et sédiment et entre différentes échelles de temps.

Enfin, M. Simon BELLEC (ARS) évoque les substances émergentes dans les suivis de qualité de l'eau et plus particulièrement les résidus médicamenteux. Il fait référence au nouvel hôpital en cours de construction et à son raccordement pouvant être de nature à augmenter les rejets médicamenteux. Il se demande si des analyses en aval pour vérifier l'impact du rejet ne seraient pas nécessaires.

Mme Anne-Marie FORCINAL s'interroge sur les possibilités et la faisabilité de traitement de telles molécules et préfère assurer la prévention.

M. Daniel FEURTEY demande à la CAB si des mesures ont été prises dans ce but.

M. Antoine BURRIER (CAB) répond que la station d'épuration n'a pas été conçue pour le traitement des résidus médicamenteux. De telles situations plaident davantage pour une prévention à la source, en sortie de l'hôpital et non à la station d'épuration. Le suivi serait donc plutôt établi en sortie des évacuations de l'hôpital, même si à sa connaissance, rien de tel n'était établi dans l'avant-projet.

Mme Stéphanie ADAM (Agence de l'Eau) soulève un autre problème urbain : les surfaces imperméabilisées et les problématiques de ruissellement et de gestion des eaux pluviales. Elle cite de fortes pollutions locales, à proximité des autoroutes lors d'épisodes pluvieux.

Mme Stéphanie ADAM (Agence de l'Eau) s'appuie ensuite sur la délibération du comité d'agrément de l'agence de l'eau RMC relatif au périmètre du SAGE Allan du 5 avril 2012, et rappelle une maîtrise nécessaire des pollutions diffuses liées aux substances dangereuses et particulièrement aux pesticides d'origine non agricole. Il s'agit donc de s'intéresser à l'usage des pesticides par les particuliers, jardiniers amateurs et les collectivités.

M. Bernard BOULANGER (ONEMA) évoque également des pollutions atmosphériques, avec une dégradation de la qualité de certains cours d'eau dans des massifs forestiers en zone montagneuse.

M. Gérard GROUBATCH (FNE FC) développe la problématique de ruissellement, il cite notamment la zone « Belfort-Danjoutin-Andelnans-Sevenans » très urbanisée et artificialisée depuis plus de 20 ans. Il s'interroge sur la qualité des eaux de ruissellement d'une telle surface artificialisée, représentant de multiples hectares de parking et dessertes routières (également l'A36 et ses bretelles, la RN19,...). Il évoque l'intérêt de point de stockage et de récupération des eaux pluviales dans de telles zones.

M. Gérard GROUBATCH (FNE FC) s'interroge sur la connaissance suffisante de la qualité des eaux de rejet de stations d'épuration, qui peuvent se jeter dans des ruisseaux ou rivières dans le cas d'une capacité de stockage insuffisante.

M. Guillaume BRUYAT (DREAL FC) admet que la gestion des stations d'épuration est une problématique à intégrer pleinement aux réflexions du SAGE, tout comme la gestion des eaux pluviales. Il souligne une intégration de la gestion des eaux pluviales plus facile dans les nouveaux projets de stations d'épuration.

M. Daniel FEURTEY acquiesce en soulignant que les nouveaux projets de construction conduisent généralement à une meilleure prise en compte des eaux pluviales. Il prend pour exemple les travaux de l'autoroute A36 d'élargissement de 2 à 3 voies de circulation, qui sont associés à la constructions de bassins de rétention.

Mme Stéphanie ADAM (Agence de l'Eau) souligne qu'il ne s'agit ici pas uniquement de bassin de stockage et de quantité d'eau mais également de qualité de l'eau.

M. Simon BELLEC (ARS) rappelle des qualités dégradées des eaux brutes avec présence de certains métabolites traces sur les captages de Malvaux et Sermamagny. De l'atrazine est encore détectée, bien qu'interdite d'utilisation ainsi que des phytosanitaires à utilisation non agricole, comme le glyphosate. Le SAGE doit permettre de réaliser des actions ciblées de réduction de telles pollutions, opérations collectives telles que celles ayant pu être mises en œuvre dans le contrat de rivière Allaine.

Mme Anne-Marie FORCINAL privilégie les actions de prévention telles que les chartes « zéro phyto ». En effet, l'exemple de l'atrazine montre que même après plus de 15 ans d'interdiction, le

problème de pollution demeure. La diminution à la source de l'utilisation de tels produits phytosanitaires permet de pallier les problèmes de pollution diffuse à long terme (et permet également une économie dans leur utilisation). Elle souligne de plus que l'Agence de l'Eau est présente sur ces problématiques.

M. Gérard GROUBATCH (FNE FC) fait alors référence à des associations environnementalistes et l'édition de fiches thématiques pour la bonne utilisation des produits phytosanitaires destinées aux jardiniers amateurs.

Il relève également une implication de l'activité forestière sur la qualité des eaux : les arbres abattus étant laissés plusieurs mois sur place. Dès lors, le bois délaissé, précédemment traité, peut conduire à une pollution des eaux superficielles. Ceci peut expliquer la mauvaise qualité de l'eau à proximité du captage de Malvaux.

M. Cyril VURPILLOT (PMA) signale des actions de l'agence de l'environnement menées auprès des jardiniers amateurs.

M. Daniel FEURTEY souligne également l'importance de sensibilisation et formation des agents communaux responsables de la gestion des espaces verts.

M. Bernard BOULANGER (ONEMA) évoque ensuite les problèmes d'eutrophisation rencontrés sur plusieurs cours d'eau. Il souligne un phénomène à appréhender en liaison avec la morphologie et la biologie des cours d'eau. Marie-laure BERTHOMMÉ approuve et demande à évoquer à nouveau cette problématique en commission « Morphologie et milieux aquatiques ».

Mme Stéphanie VERNIER (CG90) ajoute que l'eutrophisation observée depuis quelques années, notamment sur le cours d'eau de l'Autruche, est aujourd'hui davantage due à un excès de phosphore que d'azote. Cependant, les sources de cette pollution diffuse sont difficilement identifiables.

M. Simon BELLEC (ARS) explique que les teneurs de phosphore peuvent être déduites par l'étude de sédiments mais aussi de cyanobactéries.

Mme Anne-Marie FORCINAL rappelle que les études des sédiments sont complexes, leur interprétation souvent délicate, et s'interroge sur le bénéfice de telles études.

M. Simon BELLEC (ARS) répond que dans le cas de l'étang des Forges (Belfort) une telle étude permet de connaître les avantages d'un curage.

M. Antoine BURRIER (CAB) s'interroge sur les impacts de l'assainissement non collectif, source potentielle de pollution diffuse. Il questionne sur la possibilité d'aides financières de l'Agence de l'Eau pour les années à venir, en cas de programme de réhabilitation des assainissements non collectifs inscrit dans le SAGE Allan.

Mme Stéphanie ADAM (Agence de l'Eau) répond que de telles aides ne sont pas nécessairement données, seulement en cas de risques d'insalubrité et seulement si l'assainissement est déclaré être un enjeu majeur du SAGE. Elle ajoute que sur l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée, aucun SAGE n'a présenté ce cas exceptionnel.

M. Guillaume BRUYAT (DREAL FC) fait référence à la Directive sur les eaux résiduaires urbaines et à l'arrêté du 22 juin 2007.

Mme Alexia LAVALLEE (CCI90) souligne les efforts conduits par les industriels depuis 1998.

M. Daniel FEURTEY remercie les participants pour l'ensemble des commentaires et réflexions et invite à poursuivre la réunion par l'identification d'étude complémentaire à l'état des lieux, si besoin ressenti.

3. Intégration d'études complémentaires à l'état des lieux

Mme Marie-laure BERTHOMMÉ évoque tout d'abord les études en cours, à maîtrise d'ouvrage Agence de l'Eau, de délimitation des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable actuelle et future et détermination des volumes prélevables du sous bassin de la Savoureuse. Celles-ci permettront de compléter l'état des lieux du SAGE Allan.

Marie-laure BERTHOMMÉ rappelle le réseau actuel de suivi de la qualité des eaux superficielles et note des lacunes d'information pour les cours d'eau de la Lizaine et du Rupt. Elle ajoute que le Conseil général du Doubs se positionne pour un suivi dans la vallée du Rupt en 2013. Elle évoque une étude comprenant une évaluation de la qualité des cours d'eau menée en 2004 par la communauté de communes Pays d'Héricourt et s'interroge sur l'existence d'informations plus récentes.

M. Fernand BURKHALTER (CG70) confirme que l'étude citée fournit les informations les plus récentes et ajoute que la communauté de communes du Pays d'Héricourt n'a pas la compétence pour assurer un suivi de la qualité des eaux superficielles.

M. Cyril VURPILLOT (PMA) informe d'un travail en cours au sein de PMA pour positionner les stations et élaborer la campagne de suivi qualité des eaux de 2013. Il confirme étudier la possibilité d'ajout de deux stations à proximité de la commune d'Héricourt, qui lui avait été soumise par l'Agence de l'Eau, pour pouvoir compléter les informations de l'état des lieux.

Enfin M. Jean RICHERT (CG90) relate de prémices de solutions évoquées entre le Conseil général de Haute-Saône et celui du Territoire de Belfort. Le Conseil général de Haute-Saône peut s'appuyer sur la compétence et l'expérience développée au sein du Conseil général du Territoire de Belfort pour acquérir de l'information sur la qualité de l'eau de la vallée du Rupt.

M. Simon BELLEC (ARS) suggère une étude de datation de l'eau pour répondre à une problématique de pollutions par les nitrates dans le cas du captage de Foussemagne. En effet une telle information sur la datation des eaux permettrait de cibler des actions cohérentes de restriction des usages ou de traitement des eaux. Il précise que le cahier des charges est prêt.

M. Jean RICHERT (CG90) souligne la particularité de cette situation et renvoie vers le SAGE de la Largue, voisin, pour lequel la pollution nitrique concerne davantage de captages. Il évoque un rapprochement possible et souhaitable des réflexions du captage de Foussemagne et des problématiques du SAGE de la Largue.

M. Bernard BOULANGER (ONEMA) explique l'intérêt de pouvoir identifier les impacts de gestion des plans d'eau sur la qualité des cours d'eau : en effet, ceux-ci peuvent influencer le réchauffement des cours d'eau et leur vidange peut fournir d'importantes quantités de nutriments. Il convient alors de privilégier les actions de communication, notamment avec l'établissement d'un guide de gestion des étangs, pour œuvrer avec les gestionnaires des étangs à une gestion optimale pour la qualité des cours d'eau.

Mme Laurence LEROY (CCST) précise que cette démarche de recensement des étangs et création d'un guide de gestion va être suivie dans le cadre du contrat de rivière Allaine.

4. Identification des enjeux

M. FEURTEY invite ensuite à l'identification des enjeux majeurs, phase de travail de la réunion. Il dresse tout d'abord un bilan de ce qui a pu être dit, de façon à partager un diagnostic avec l'ensemble des participants :

- Concernant les eaux superficielles :
 - Des bassins versants (Savoireuse, Bourbeuse, Allaine-Allan, Lizaine, Rupt) à **densités de réseau hydrographiques** différentes en fonction de la perméabilité du sous-sol, et aux caractéristiques propres, fonction de leur aire d'alimentation, de leur relief et de la pluviométrie.
 - Un **état écologique globalement moyen** sur le périmètre du SAGE, d'où des **difficultés à atteindre les objectifs DCE** de bon état écologique, en particulier sur les secteurs à échéance 2015.
 - Une **dégradation globale de la qualité physicochimique** constatée entre 2006-2007 et 2010-2011, avec disparition des dernières stations en très bon état physicochimique des têtes de bassins, et des stations d'état moyen (majoritairement) à mauvais, l'oxygène et les nutriments étant les 2 principaux paramètres déclassants.
 - Un territoire particulièrement concerné par des **pollutions toxiques**. Concernant les **métaux**, les bassins touchés sont l'Allaine (Cadmium, Mercure, Nickel), puis l'Allan, la Savoireuse aval et la Bourbeuse (Cadmium, Nickel), sachant que le Plomb se retrouve quasiment partout. Concernant les **pesticides**, les bassins les plus touchés sont la Savoireuse puis la Bourbeuse.
- Concernant les eaux souterraines :
 - Une qualité des masses d'eau globalement moins connues ; Des masses d'eau qui présentent un **mauvais état qualitatif** (pollutions par les **pesticides** ou **autres substances dangereuses**) et d'autres qui présentent un risque pour la santé.
 - Des études de délimitations de **ressources majeures** en cours.
- Les sources de pollution :
 - Un territoire **densément peuplé et urbain**, avec un assainissement **collectif globalement performant** et des projets en cours pour régler les points noirs restants ; Des zones périphériques aux

grandes agglomérations à **dominante** assainissement non collectif, pas de données sur l'état de cet assainissement, et ses conséquences éventuelles sur la qualité des eaux. Un entretien des terrains individuels ou des espaces verts communaux pouvant impliquer une **utilisation** importante des **pesticides** et impacter la qualité chimique des cours d'eau.

- De nombreuses activités économiques, en particulier **une importante dynamique industrielle** (industrie mécanique lourde, industrie automobile conséquente, fonderie, chimie et traitement de surface) aux **conséquences historiques** marquées sur la qualité des eaux.

- Une **activité agricole** (polyculture-élevage) bien présente sur le territoire, avec de nombreuses Mesures Agro-environnementales Territorialisées déjà contractualisées.

- De nombreux plans d'eau, à vocation majoritaire de loisirs, avec des rejets dans les cours d'eau, pas de données sur les modalités de **gestion de ces plans d'eau**, notamment sur la qualité des rejets et leurs **impacts éventuels** sur la qualité des eaux superficielles.

- Une présence de **massifs de nature karstique** sur un large secteur qui a des conséquences sur la qualité des eaux superficielles et des sédiments, sans que l'on dispose de données précises à ce jour sur l'impact de **ce fonds géochimique naturel** sur la qualité des eaux.

Après avoir rappelé la définition du terme d'enjeu dans le contexte de l'élaboration du SAGE, Mme Marie-laure BERTHOMMÉ souligne que la phase d'identification des enjeux doit être une étape constructive qui suit le partage de l'état des connaissances. Des mots-clés permettent de guider les réflexions (diapositive 56 du support de présentation).

Des discussions s'engagent sur la qualification du bon état des cours d'eau : bon état en accord avec les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (pouvant déjà être difficilement atteignables) ou choix d'un objectif de bon état plus exigeant.

De même, la question se pose de donner la priorité à la santé humaine ou de globaliser les enjeux à divers compartiments vivants ou non (eaux superficielles, souterraines, milieux aquatiques, sédiments/sol, faune/flore). M. Simon BELLEC (ARS), M. Bernard BOULANGER (ONEMA) et M. Thomas GROUBATCH (Fédération de pêche du Doubs) s'accordent sur la nécessité de préciser les compartiments devant atteindre un bon état environnemental et les différents usages à satisfaire : eau potable, usages économiques, récréatifs, agricoles et éco systémiques.

Mme Stéphanie ADAM (Agence de l'Eau) souligne que cette proposition de définition de l'état de qualité à atteindre permet de tenir compte de l'acceptabilité des milieux aquatiques.

M. Hubert ECOFFEY (CCST) s'interroge sur le financement et les moyens financiers disponibles pouvant permettre de répondre à de tels objectifs. Mme Anne-Marie FORCINAL rappelle que si l'eau n'a pas de prix, elle a un coût et celui-ci doit rester accessible à tous. M. Gérard GROUBATCH (FNE FC) répond qu'il convient de bien cibler les objectifs pour pouvoir rechercher les moyens financiers adéquats dès à présent.

Mme Stéphanie VERNIER (CG90) évoque la nécessité de développer les connaissances et l'identification des sources de pollutions.

M. Daniel FEURTEY s'interroge si le développement des connaissances est un enjeu majeur du SAGE ou un moyen permettant d'atteindre les enjeux et objectifs visés (élément de réponse).

M. Bernard BOULANGER (ONEMA) et Mme Stéphanie VERNIER (CG90) précisent également un enjeu de prévention en deux étapes : des interventions de sensibilisation et communication et des actions de prévention pour la protection active de milieux aquatiques, captages et ressources majeures.

M. Daniel FEURTEY clôt la séance en remerciant les participants et Marie-laure BERTHOMMÉ pour le travail déjà accompli.

Proposition d'identification d'enjeux concernant la thématique pollutions et qualité de l'eau :

- Connaissance et identification des pollutions **(enjeu ou moyen ?)**
- Sensibilisation (communication) et prévention (protection des milieux aquatiques en bon état, protection de captages, définition et protection de ressources majeures)
(communication + actions de Prévention)
- Atteinte de l'état de haute qualité environnementale de divers compartiments (eaux superficielles, souterraines, milieux aquatiques, sédiments/sol, faune/flore) permettant de satisfaire les usages (eau potable, usages économiques, agricoles, récréatifs, éco systémiques)
(Restauration)